18ME ANNÉE 15 FÉVRIER 1897 NUMÉRO 12

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

" Rendre le peuple meilleur "

PARAISSANT LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MO[illegible] ES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriét[illegible] [illegible]. MAGNAN, Assistant-rédacteur

ST ANSELME Dorchest
Sect.-très. Com. d'écoles

Prix de l'abonnement : UN DOLL[illegible]R par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE :—**Pédagogie :** Chronique pédagogique.—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique (suite). — Les associations d'instituteurs, conférence de M. Côté — Procès-verbal de la 115e réunion des instituteurs catholiques de Québec. — **Partie pratique :** Langue française, XXIe leçon.—Dictée :- Coup d'œil sur Naples. — Mathématiques. — Langue anglaise.—Tenue de livres.—**Divers :** Revue scientifique.—Actes officiels du département de l'Instruction publique.—Annonces.

Chronique pédagogique

Nous soumettons à la réflexion de nos confrères la belle page qui suit que nous empruntons à un pédagogiste français :

" Les premiers de vos devoirs, monsieur, ont envers les enfants confiés à vos soins. L'instituteur est appelé par le père de famille au partage de son autorité naturelle, il doit l'exercer avec la même vigilance, et presque avec la même tendresse. Non seulement la vie et la santé des enfants sont remises à sa garde, mais l'éducation de leur cœur et de leur intelligence dépend de lui presque toute entière. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, rien ne vous manquera de ce qui peut vous guider.

Mais, quant à l'éducation morale, c'est en vous surtout, monsieur, que je me fie. Rien ne peut suppléer en vous la volonté de bien faire. Vous n'ignorez pas que c'est là, sans aucun doute, la plus importante et la plus difficile partie de votre mission ; vous n'ignorez pas qu'en vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme, et le pays un bon citoyen. Vous le savez : les vertus ne suivent pas toujours les lumières, et les leçons que reçoit l'enfance pourraient lui devenir funestes si elles ne s'adressait qu'à son intelligence. Que l'instituteur ne craigne donc pas d'empiéter sur les droits des familles en donnant ses premiers soins à la culture intérieure de l'âme de ses élèves."

Les tout petits ! Oh ! voilà une portion de la gente scolaire qui est bien maltraitée généralement dans nos écoles. Dans plusieurs endroits on s'obstine à n'enseigner aux commençants que la *lecture et l'écriture ;* les autres branches du programme scolaire, on en exempte scrupuleusement les élèves de première et de deuxième année de scolarité. C'est un malheur. En agissant ainsi, on *dégoûte* bien des enfants de la classe, et sans le vouloir, on grossit considérablement l'armée des ignorants.

A ce sujet, nous avons lu quelque part les excellentes remarques qui suivent :

" Que peut-on enseigner aux débutants ? Toutes les matières peuvent être effleurées par eux ; mais avant tout, il faut les pourvoir des connaissances premières nécessaires à leur instruction future : la lecture et l'écriture d'abord, ensuite l'orthographe et le calcul.

Cependant, l'élève ne peut faire continuellement de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul ; ce sont des exercices

mécaniques dont il se lasserait bien vite et qui ne contribueraient que dans une faible mesure à développer son intelligence et son jugement. Il faut donc lui donner une culture générale basée sur toutes les matières du programme, au moyen de leçons orales collectives ou particulières. La récitation de morceaux choisis, l'histoire, la géographie, le catéchisme, les leçons de choses..., etc., se prêtent merveilleusement à cet usage et fournissent une foule de sujets aussi intéressants qu'utiles et propres à éveiller l'attention de l'enfant et sa curiosité naturelle.

De la sage distribution des exercices destinés aux commençants et des soins qui leur sont donnés dépendent la valeur future de l'école et les succès à venir des élèves. Combien de maîtres, cependant, négligent les tout petits, qu'ils abandonnent aux soins exclusifs de moniteurs, pour s'occuper des grands, en vue de prochains examens et de succès immédiats ! C'est une faute grave, car les bonnes habitudes de travail acquises dès l'enfance se conservent toujours ; les élèves bien entraînés dès le début arrivent naturellement, sans surmenage et par la seule force des choses, à un résultat satisfaisant, tandis que des enfants négligés dans leur jeunesse sont difficiles à réformer plus tard. Tous les maîtres en ont fait la remarque et l'expérience."

C.-J. MAGNAN.

Rapport de l'honorable surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec

(Suite)

TRAVAUX MANUELS DANS LES ÉCOLES.

Je crois utile de parler de la question dont se préoccupe depuis quelque temps en notre pays certaines personnes animées de sentiments philantropiques et désireuses de travailler à l'amélioration de la condition de la femme.

L'éducation des femmes est certainement une des graves préoccupations du jour. Le bien-être des familles exige que les filles reçoivent dans le cours de leurs études une instruction pratique et apprennent à tenir convenablement une maison. Aussi agite-t-on la question du travail manuel dans les écoles normales et les écoles publiques, car, au Canada où les grandes fortunes sont rares, où chaque mère de famille est appelée à s'occuper des détails du ménage, il importe au bonheur domestique que, dès son passage à l'école, la femme reçoive les notions dont elle aura besoin pour remplir efficacement ses devoirs de maîtresse de maison.

Cette question cependant n'est pas nouvelle pour la province de Québec, car, de tout temps, dans les maisons d'éducation catholiques de filles et les orphelinats dirigés par les communautés de femmes, de même que dans plusieurs institutions protestantes, on a enseigné le travail manuel et la province de Québec est parmi les autres provinces du Dominion celle qui, je crois, possède une organisation qui sans être parfaite est la plus complète sous ce rapport.

En référant aux statistiques de mon département sur le sujet, je constate que dans les maisons d'éducation supérieure catholiques, sous la direction des communautés religieuses, c'est-à-dire les académies et les écoles modèles de filles qui sont au nombre de 193, sur 37,377 enfants qui les fréquentent, 13,107 étudient l'économie domestique, 16,772 apprennent à tricoter et 12,704 apprennent la couture et la broderie.

Je me suis procuré, de plusieurs de nos maisons enseignantes, des renseignements précieux et propres à démontrer que les travaux manuels font partie du programme d'études de ces institutions.

Celles de nos communautés de femmes qui ne sont point mentionnées ici, telles que les couvents du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet, et des Ursulines des Trois-Rivières et de Stanstead, possèdent un programme semblable à celui des autres couvents.

Je vais résumer les rapports que je possède dans les lignes qui suivent.

ECOLE NORMALE LAVAL.— A l'école normale des filles à Québec, les travaux manuels sont en honneur. On y enseigne le tricot à l'aiguille, le tricot au crochet, la broderie en soie, la broderie au plumetis, la couture à l'aiguille et la coupe des vêtements.

On donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

En juin dernier, à ma demande, dans une salle du couvent des Ursulines, aux exercices de fin d'année, une exposition des ouvrages exécutés par les élèves maîtresses a eu lieu.

Son Excellence Lady Aberdeen, qui manifeste un intérêt si profond au développement de notre jeune pays, a daigné visiter cette exposition et a décerné aux révérendes Dames Ursulines des éloges flatteurs et bien mérités.

Couvent de Sillery. — Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe enfantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure chaque jour, le tricot, les points de marque, la couture simple,le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au racommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont à la cuisine choisir elle-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc.

Ursulines de Québec. — Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes, s'occupent à tous genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcôves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

Hospice des Sœurs de la Charité de Québec.—Cette institution renferme deux cents orphelines. Les petites orphelines vont à la classe toute la journée ; les grandes n'y vont qu'une demi-journée. Le matin, toutes se mettent au ménage commun des différentes pièces de la maison. Puis certains groupes s'occupent ensuite à défaire la laine, à carder, filer et tisser les étoffes, flanelles, *catalognes*. D'autres groupes remplacent les premiers l'après-midi. Au réfectoire, les enfants sont chargées de dresser les tables, de préparer ce qu'il faut pour chaque repas.

Il y a l'atelier de couture où l'on fait robes, manteaux, tabliers, jupons, etc. Les élèves font aussi les réparations dans une lingerie de 200 enfants, et des machines à coudre sont à leur disposition.

Sœurs du Bon-Pasteur de Québec : — A l'école de réforme et d'industrie, qui est sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, les travaux manuels s'enseignent sur une assez vaste échelle. Ils comprennent les différents genres de couture ; on y apprend à filer la laine, à tricoter bas, gants, mitaines, etc., voire même à réparer les chaussures. Les plus grandes élèves font le blanchissage et le repassage ; elles apprennent à préparer les aliments. Les petites filles incapables de ces derniers travaux ont d'autres occupations en rapport avec leur âge et leurs forces physiques.

Sœurs de l'Assomption, Nicolet :—Dans cette institution les élèves sont exercées aux travaux manuels dans l'ordre suivant :

Dans le premier cours, les petites filles de six à sept ans apprennent le tricot.

De dix à douze ans, elles commencent à faire les différents points de couture, tels que les ourlets, les surjets, les racommodages et le soin des vêtements.

Dans le cours supérieur, tout en continuant les travaux manuels déjà énumérés, elles s'occupent un peu de broderie. Le temps destiné pour cela est d'une demi-journée par semaine, la seconde moitié de la récréation et d'une partie des jours de congé. Toutes les élèves prennent part à l'entretien de leurs chambres.

Sœurs de la Providence, Montréal : — Les élèves de cette maison se divisent en quatre catégories : sourdes-muettes, orphelines, pensionnaires et externes.

1° *Sourdes-muettes.* Le travail manuel s'impose à leur formation, même intellectuelle, tous les instants en dehors des heures

de classe ou de repos sont consacrés à cette importante partie du programme de l'institution. Rien n'est négligé pour rendre ces pauvres enfants habiles aux travaux propres à leur sexe : couture, tricot, tissage, etc. Tous les ouvrages, depuis les tapis du pays ou *catalognes*, jusqu'à la plus fine broderie, sont exécutés dans l'établissement des sourdes-muettes. Les travaux du ménage, de la cuisuine, de la buanderie, de jardinage, etc., sont distribués aux élèves suivant leur âge et leurs forces.

2° *Orphelines.* La plupart des orphelines de Montréal étant appelées à tenir un jour un modeste ménage d'ouvrier, leurs institutrices s'appliquent surtout à les initier aux connaissances des travaux de nature à leur être utiles dans cette condition.

A l'orphelinat de Montréal, comme dans tous les autres orphelinats des sœurs de la Providence, les plus jeunes élèves vont à la classe toute la journée. En dehors des heures de classe, de recréation ou de repos, grandes et petites, selon leur âge et leurs forces, sont chargées, tour-à-tour, d'un département de la maison qu'elles apprennent à tenir propre et convenable. A toutes on enseigne la couture, le tricot, etc.

Les grandes, qui n'ont qu'une demi-journée de classe, sont employées le reste du jour, soit à la cuisine, pendant un certain temps, soit à l'ouvroir, où elles apprennent la coupe des vêtements. Les lavages, repassages, etc., sont faits par toutes celles qui sont capables d'y prendre part.

Les orphelinats de l'Assomption, de Laprairie, de Ste-Thérèse, de Valleyfield et de l'hospice Auclair ne se composent que de jeunes enfants à qui l'on enseigne pratiquement les travaux manuels convenables à leur âge.

Les orphelinats des Trois-Rivières et de Joliette sont plus favorisés sous le rapport du site ; aussi, les élèves orphelines de ces maisons, outre qu'elles sont formées à tous les genres de travaux des autres orphelinats, ont encore l'avantage d'apprendre à cultiver les jardins, à faire le beurre, à filer, à tisser l'étoffe et la toile, en un mot à s'initier à la plupart des travaux domestiques de la ferme.

3° *Pensionnaires.* Les institutions des Sœurs de la Providence de St-André Avelin, de St-André d'Argenteuil, du Côteau-du-Lac, de Ste-Elizabeth, de St-Henri-de-Mascouche, de St-Vincent-de-Paul, de Lanoraie, de St-Thomas, de St-Casimir, de St-Tite et de Ste-Ursule, renferment toutes un certain nombre d'orphelines soumises en tout aux mêmes usages et règlements que celles des autres maisons des Sœurs de la Providences, en tenant compte du lieu où elles se trouvent ; à la ville ou à la campagne.

Quant aux élèves pensionnaires de ces mêmes maisons, on leur apprend, tout comme aux orphelines, à coudre, à tricoter, à raccommoder, à faire les ménages, etc. Dans quelques-unes de ces maisons, comme Ste-Ursule, Ste-Elizabeth, Lanoraie et St-Paul, les élèves sont même initiées à certains travaux de fermes, en autant que peut le permettre le peu de temps qu'elles passent au pensionnat.

En 1894, les orphelines de la maison de Ste-Elisabeth ont obtenu, au concours agricole du comté de Joliette, le premier prix pour le jardinage.

4° *Externes.* Les externes de chacune des maisons des Sœurs de la Providence ont une demi-journée par semaine pour apprendre à coudre et à tricoter.

(à suivre)

Les associations d'instituteurs

Conférence donnée par M. Maxime Coté, *devant l'Association des instituteurs catholiques de Québec, au mois de septembre dernier*

M. le Président,

M. le Surintendant,

Messieurs.

Chaque corps social, chaque association semble rechercher cet axiome pour devise : " L'union fait la force ". A plus forte raison, les instituteurs, qui sont comparativement disséminés par le pays, ont-ils besoin d'un lieu de réunion, d'un centre de ralliement, où, groupés autour d'un même drapeau, ils puissent examiner avec plus de confraternité cette partie si importante de nos intérêts sociaux dont ils sont chargés.

N'avons-nous pas dans notre camp, de jeunes conscrits qui ont besoin de s'aguerrir par une étude courageuse, contre la vanité, l'indifférence ou la vieille routine, s'ils ne veulent pas se voir supplanter ou du moins dépasser par leurs collègues qui ont étudié les nouvelles méthodes, acquis des trésors d'expérience au contact des vétérans blanchis dans la carrière, qui ont profité des discussions sur les matières d'enseignement, des travaux pédagogiques, et qui sont à même de juger et d'appliquer certains procédés prônés aux conférences d'instituteurs par des maîtres compétents en cette matière ?

Ce qui arrive généralement, c'est que tout débutant dans l'enseignement, animé de bonnes résolutions et plein d'une ardeur juvénile, se lance tête baissée dans la carrière, après avoir, il est vrai, enseigné comme élève-maître à l'école annexe, où il a fait ses premières armes. Son éducation professionnelle est-elle par là même complète ? Est-il en état de vaincre toutes les difficultés du métier ? Maintenant, il n'a plus ces directeurs expérimentés qui guidaient ses pas lors de sa pratique à l'école normale. Il est par conséquent livré à ses propres ressources, et s'il ne s'enorgueillit pas de la petite somme de science qu'il a puisée pendant son cours normal, il comprendra qu'il lui reste beaucoup à faire. Il lui faut, sans retard, non seulement étudier les matières du programme, mais les bonnes méthodes d'enseignement dans des ouvrages didactiques recommandés. Placé dans une situation analogue à celle de ses collègues aînés, c'est-à-dire, obligé de vivre dans un cercle plus ou moins restreint, n'ayant pour tout guide que les principes pédagogiques puisés à son cours normal, assisté seulement par les revues pédagogiques trop peu nombreuses en notre pays, n'ayant d'autre expérience que celle qu'il acquiert chaque jour parmi ses élèves, alors il comprendra l'importance des conférences qui sont établies spécialement pour les instituteurs.

On le voit donc, messieurs, ces conférences doivent être considérées comme une institution inséparable de notre système d'enseignement primaire, et tout instituteur soucieux de remplir dignement sa mission doit tenir à honneur d'en faire partie.

Occupons-nous donc plus activement de nos conférences, apportons-y à chaque séance une nouvelle vigueur ; puisque c'est à ces réunions que l'on se connaît que l'on s'instruit mutuellement, qu'on excite le courage des uns, qu'on dirige les efforts des autres. L'une des conséquences inévitables de ces assemblées sera de rendre notre enseignement plus clair, plus méthodique ; et, par suite les progrès d'une école plus sensibles.

Tel est le but de ces conférences, et leur utilité s'impose d'elle-même.

Les conférences d'instituteurs ne sont pas une innovation, elles sont aussi anciennes que les progrès des écoles primaires.

En France, l'institution des conférences pédagogiques date de la fondation des écoles normales de Strasbourg en 1811. Et le nombre des conférences augmente après la fondation de l'école normale de Metz en 1821 et celle de Colmar en 1828. Quoique leur véritable organisation ne fût reconnue d'une manière officielle que dans le statut du conseil du 10 février 1837.

Ce conseil recommande les conférences pédagogiques, mais il laisse à l'initiative locale le soin de les réglementer en adoptant les dispositions concertées entre les inspecteurs et les instituteurs des différents centres.

Successivement l'Allemagne en 1824, la Belgique 1830 et la Suisse en 1832, organisèrent sur une même base leurs conférences pédagogiques.

En 1857, l'hon. P. J. O. Chauveau, de vénérée mémoire, prenant à cœur l'éducation du peuple canadien-français, s'entoura des principaux inspecteurs et instituteurs de Québec, et jeta les bases de l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval. Inutile de dire que l'idée fut fort bien accueillie par les éducateurs de la jeunesse.

Dans les provinces françaises et dans les provinces allemandes de Saxe et de Bavière, ainsi que dans les Flandres comme dans la nôtre, ce furent les inspecteurs qui se firent les promoteurs du mouvement ; ils assistaient assidûment aux réunions et prenaient part aux discussions. Les membres de la conférence bénéficiaient de leur savoir et de leur expérience. Et les procès-verbaux des confé-

rences des provinces étrangères attribuent pour une large mesure le succès et la vitalité de ces associations, à la part active et zélée qu'y ont prise les inspecteurs.

Dans notre province, et plus particulièrement dans la circonscription de Québec, n'avons-nous pas à regretter quelque peu, que ce zèle de la part de MM. les inspecteurs pour ce qui intéresse nos conférences pédagogiques se soit démenti à un tel point, que l'endroit et l'époque de nos réunions paraissent être ignorées par la majorité de nos supérieurs. Et je crois rencontrer les vues de cette association en offrant à ceux de ces MM. qui ne nous ont pas oubliés, au milieu de l'apathie générale, l'expression de nos plus sincères remerciements. L'inspecteur étant le guide naturel des instituteurs, est toujours le bienvenu au milieu d'une association comme celle-ci. Il a été lui-même instituteur ; il connaît par expérience, et les labeurs de l'enseignement, et les difficultés du maître, et les besoins de l'écolier.

D'une manière générale, nos conférences ne sont pas assez fréquentées.

Permettez-moi, MM., de vous faire remarquer que le cadre de nos séances—toute proportion gardée—a été mieux remplie de 1857 à 1880, qu'il ne l'a été depuis cette date. L'assistance était plus nombreuse, l'autorité civile et l'autorité religieuse y était plus souvent représentées et il y avait ce me semble plus d'union et plus d'entrain.

M. Frève, le zélé secrétaire de l'association, nous a donné, lors de l'avant-dernière conférence, un résumé des travaux faits par l'association depuis 1880 jusqu'à ce jour. Et il ajoutait : " Nous sommes encore supris du beau résultat qu'ont produit nos conférences malgré le petit nombre d'instituteurs qui y assiste régulièrement, et l'apathie générale à laquelle ne sont pas étrangers, bon nombre d'inspecteurs d'écoles, qui devraient donner le bon exemple quand il s'agit de nos conférences pédagogiques."

J'ai dit que, lors de la fondation de cette association, MM. les Inspecteurs s'étaient constitués les chefs du mouvement, pour examiner en commun les différentes questions concernant l'enseignement.

En effet, Messieurs, si nous reférons aux procès-verbaux des premières séances tenues à l'Ecole normale Laval, nous constatons avec un bien sensible plaisir la présence d'un assez grand nombre d'inspecteurs et d'instituteurs, délibérant sur le choix des méthodes et sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer la position du personnel enseignant.

Malheureusement, tous ces efforts n'ont pas toujours été couronnés de plein succès. Tous les travaux qui ont été faits dans nos conférences n'ont pas produit les fruits attendus durant ces dernières années.

Que sont devenues toutes nos délibérations, toutes nos démarches auprès de l'autorité en faveur des instituteurs qui, on le sait, reçoivent à peine un salaire capable de rivaliser avec celui d'une bonne cuisinière ? Les instituteurs, par conséquent, n'ont même pas les moyens nécessaires pour payer les frais de déplacement pour se rendre aux assises pédagogiques où ils pourraient en retirer des avantages inappréciables pour eux et au profit de leurs écoles. Et n'est-ce pas pour cette raison que bon nombre d'instituteurs éloignés de la ville se sont retirés de l'association ?

Heureusement, MM., que la généreuse idée qu'a eue M. le principal de l'Ecole normale, d'offrir gracieusement une prime pour les travaux faits devant cette association a soulevé une bien légitime émulation parmi les jeunes débutants.

Mon intention n'est pas de discréditer l'œuvre de nos conférences ; au contraire, mon plus grand désir, comme celui de tous les amis de l'association, est de la voir s'épanouir sous la bienveillante égide de l'autorité. Si notre système d'enseignement est acceptable, si la société en profite avec avantage, notre salaire est vraiment ridicule.

Je sais, MM., que nous avons déjà discuté des questions très importantes en matières d'éducation, que nous avons entendu d'intéressantes conférences sur nos méthodes d'enseignement ; et que des personnes très expérimentées ont énoncé des idées généreuses et fort pratiques concernant le sort de l'instituteur—vains efforts cependant. Notre condition s'est trop peu améliorée. Et nous sommes forcés d'admettre, sans dissimulation, que nous avons prêché presque en plein désert. Malgré l'indifférence que nous rencontrons, nous pouvons réclamer la satisfaction du devoir accompli. Nous lisons bien de temps en temps dans le coin d'un journal quelque article intitulé : Notre système

d'enseignement.—Réformes à faire dans notre organisation scolaire—Incompétence que l'on rencontre chez certains membres du corps enseignant." Et voilà tout.

Mais de tout ce qui traite de la partie rémunératrice du travail, et du bien-être de cet homme qui dépense les plus belles années de sa jeunesse au service de l'éducation des enfants, au profit de la famille et de la société, en un mot, de son salaire, il en est presque jamais question.

Vous me permettrez, MM., de vous citer à ce propos l'extrait d'un article paru dans le *Monde* de Montréal, du 1er février dernier, le voici :

" Les différentes administrations provinciales qui se sont succédées en cette province depuis 1867, date de la Confédération, ont plutôt visé à bien servir les entrepreneurs de chemin de fer et les meneurs d'élections de toutes sortes à quelque titre que ce fût, qu'à encourager tous ceux qui travaillent au développement des idées, qu'à favoriser l'instruction primaire chez les élèves qui le lendemain doivent assumer les responsabilités de la vie sociale et civique.

" On n'a encouragé l'enseignement primaire que d'une manière platonique. De belles phrases, de beaux discours, de beaux conseils pour réchauffer le zèle de l'instituteur et de l'élève ont constitué généralement tout l'actif au crédit de nos gouvernants et de leurs préposés." (1)

Voilà en peu de mots les grandes questions que nous devons mûrement discuter afin de faire cesser ces récriminations constantes des soi-disant réformateurs envers le personnel enseignant.

Ne nous arrêtons pas à mi-chemin, MM., donnons-nous courageusement la main, et entrons résolument en campagne pour réclamer ce qui nous appartient.

C'est aux jeunes surtout qu'il importe le plus de travailler à vaincre l'indifférence.

Donnons à cette association un nouvel élan, continuons à l'exemple de nos aînés de la science à diriger nos efforts vers un but pratique, vers notre avancement intellectuel et social. MAXIME CÔTÉ.

NOTE DE LA RÉD.—Faute d'espace nous n'avons pu publier ce travail plus tôt.

(1) Ces lignes ont été écrites au cours du mois de février 1896.

Cent quinzième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 30 janvier 1897

La 1ère séance s'ouvre sous la présidence de M. L.-O. Pagé.

Présents : L'honorable M. P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, ptre, assistant-principal ; MM. C. Bouchard et A. Guay, inspecteurs d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'Ecole normale Laval ; MM. Chs-Ed. Rouleau et J.-N. Miller, membres honoraires ; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C.-J. Magnan, C. Lefebvre, J. Cloutier, A. Vallée, Z. Bergeron, L. Bergeron, T. Simard, N. Tremblay, J. Donaldson, M. Côté, P. Goulet, O. Goulet, N. Mercure, Ths. Blais, Geo. Simard, W. Noreau, J.-D. Frève ; MM. Blais et Arseneault, maître-d'études et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. Chs-Ed. Rouleau, membre honoraire, fait une savante conférence sur l'enseignement obligatoire. Ce travail instructif intéresse vivement l'assemblée.

M. le président prie ensuite M. Nérée Tremblay, de lire le travail qu'il a préparé pour le concours sur l'enseignement de la langue maternelle, concours crée par M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles.

Puis, aux applaudissements de l'assemblée, M. le président remet à M. N. Tremblay, la prime de cinq dollars généreusement offerte par M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles.

M. N. Lacasse donne sa conférence sur l'enseignement du français aux différents degrés dans les écoles élémentaires.

Alors la séance est levée, et les membres vont, sur la gracieuse invitation de M. le principal, prendre le dîner traditionnel.

La 2e séance s'ouvre à 2 hrs. P. M.

Une longue discussion s'élève à l'occasion de l'enseignement du français. M. Lacasse croit qu'on doit d'abord enseigner les lettres majuscules et les lettres minuscules aux enfants, suivi de l'épellation, de la lecture

courante, et de l'écriture. MM. Cloutier et Magnan prétendent qu'on doit commencer par enseigner phoniquement les sons et les articulations les plus propres à former des mots et des phrases. M. Lefèvre préfère, comme étant plus rationnel et plus pratique, d'enseigner les petites lettres manuscrites, les plus faciles, que l'enfant apprendra en même temps à nommer et à écrire tout en formant à la fois des mots et des phrases. MM. Létourneau, Ahern, et Tremblay prennent part au débat. La question de l'analyse est aussi longuement débattue par MM. Magnan, Cloutier, Lefebvre, Létourneau, et Tremblay.

M. Miller, appelé à dire quelques mots sur ce sujet, remercie d'abord, en termes gracieux, l'assemblée de l'avoir nommé membre honoraire de cette association ; puis il se déclare en faveur du procédé phonique, comme étant plus rapide et plus naturelle dans la marche à suivre pour l'enseignement de la lecture.

On passe ensuite au sujet de discussion suivant: *Quel moyen faut-il prendre pour faire payer les frais de déplacement des instituteurs pour se rendre aux conférences pédagogiques ?*

Après une courte discussion, il est proposé par M. N. Tremblay, appuyé par M. Nap. Mercure : " Que cette association croit devoir renouveller au conseil de l'Instruction publique la demande qu'elle lui a déjà faite de payer les frais encourus par les instituteurs qui assisteront aux conférences pédagogiques."—Adopté.

M. J. Ahern, parlant de la question du fonds de pension, dit que la commission administrative, ayant à payer $37,000 de pensions, avait décidé d'élever la retenue à 3½ pour cent sur chaque fonctionnaire de l'enseignement primaire, afin de combler un déficit de $3,000 causé par l'augmentation des pensionnaires ; mais, comme la demande de $3,000 qu'elle a faite au gouvernement lui a été accordée, nous n'avons rien à craindre pour cette année. Espérons, dit-il, que le gouvernement continuera à voter généreusement, pour notre fonds de pension, non pas $3,000, mais $5,000 pour l'année prochaine, vu que nous aurons à payer environ $40,000, et que les recettes restent à peu près les mêmes à $32,000 ; il faut remarquer que nous n'avons que $5,800 en caisse.

Il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. J. Ahern : " Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec a appris avec bonheur, qu'à sa dernière session, la Législature de Québec avait voté, à l'unanimité, la somme de soixante mille piastres afin d'encourager la cause de l'enseignement primaire ;

" Que les primes qui vont être accordés aux instituteurs et aux institutrices, surtout si le montant de ces primes est augmenté avant longtemps, contribueront dans une large mesure à attirer des personnes qualifiées dans la carrière pédagogique et à y retenir celles qui y sont déjà ".—Adopté

M. Nap. Lacasse propose, secondé par M. C. Bouchard : " Que les membres de cette association ont appris avec le plus grand plaisir que le gouvernement de cette province a bien voulu voter la somme de $3,000 pour combler le déficit du fonds de pension des instituteurs, et que tous le remercient avec la plus profonde gratitude de sa générosité envers la classe enseignante."—Adopté.

M. C.-J. Magnan présente à la conférence le rapport suivant :

" A une réunion du comité nommé pour s'occuper de la fondation d'une association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec, à laquelle assistaient MM. L.-O. Pagé, J. Ahern, J. Létourneau, J.-D. Frève et C.-J. Magnan ; M. Ahern étant nommé président et M. Magnan secrétaire ; il a été proposé et résolu : " Que ce comité reconnaît la nécessité de créer une association des instituteurs catholiques de la province de Québec ; mais que ce projet ne sera réalisable que le jour où le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique payera, au moins en partie, les frais de voyage des instituteurs qui assisteront à ces séances." —Adopté.

Le secrétaire annonce, au milieu des applaudissements des membres de la conférence, les noces d'or d'enseignement de M. Joseph Létourneau, professeur à l'Ecole normale Laval, et présente la motion, suivante :

" Attendu qu'au cours du mois prochain, notre vénérable confrère, M. Jos. Létourneau, atteindra sa cinquantième année d'en-

seignement, il est proposé par J.-D. Frève, appuyé par M.Jules Cloutier : " Qu'un comité soit nommé afin d'aviser aux moyens à prendre pour célébrer dignement cet anniversaire, dont les fêtes devront avoir lieu à l'Ecole normale Laval, à la conférence du du mois de mai prochain, avec l'assentiment bienveillant de M. le principal.

"Que ce comité soit composé de MM. L.-O. Pagé, N. Lacasse, J. Ahern, C. Lefèvre, C.-J. Magnan, J.-B. Cloutier, du proposeur et du secondeur."—Adopté.

Plusieurs membres se plaignent que les noms de ceux qui enseignent dans les maisons d'éducation religieuse, et qui pourraient se signaler dans leur classe respective, ne sont pas mentionnés dans les rapports de MM. les inspecteurs d'écoles, à titre d'encouragement dans l'enseignement ; et que, par conséquent, ces mêmes instituteurs se trouvent par là exposés à ne pas bénéficier des primes généreusement accordées par le gouvernement à ceux qui se distingueront dans l'enseignement. Alors les membres de cette conférence prient M. le président L.-O. Pagé et M. Maxime Côté, d'aller personnellement soumettre cette plainte à l'honorable surintendant de l'Instruction publique.

Proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. T. Simard : "Que cette Association remercie bien sincèrement M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles, du don généreux de $5.00 qu'il a bien voulu accorder à l'occasion d'un concours sur un travail concernant l'enseignement du français ".

Proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. Ls Bergeron: " Que l'Association des instituteurs de Québec a appris avec douleur la mort du Très honoré Frère Joseph, supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes ;

" Qu'à cette occasion, cette association offre ses sympathies aux chers Frères des Ecoles Chrétiennes qui viennent d'être si cruellement éprouvés."—Adopté.

Les questions suivantes seront traitées à la prochaine conférence :

" Episodes pédagogiques de mon voyage en Europe " par M. Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval.

" L'éducation morale à l'école," par M. Ls Bergeron.

La rédaction à l'école primaire, sera le sujet de discussion.

La séance est ajournée au 29 de mai prochain.

J.-D. FRÈVE,
Secrétaire.

Cours régulier de langue française

d'après une méthode nouvelle et graduée

DEGRÉ ÉLEMENTAIRE

Par C.-J. MAGNAN

(Tous droits strictement réservés.)

DEUXIÈME MOIS

(Suite)

LEÇON XXI

Grammaire

Pluriel dans les noms (suite).

Ecrire au tableau :

un bateau	*des bateaux*
un tuyau	*des tuyaux*
un feu	*des feux*
un jeu	*des jeux*

Faire distinguer les noms singuliers des noms pluriels.

Puis amener les élèves à constater que pour mettre au pluriel les noms terminés par *au, eau, eu,* on ajoute un *x*. La règle qui suit est ensuite facile à comprendre.

DÉFINITION : Pour former le pluriel des noms terminé au singulier par *au, eau, eu,* on ajoute un *x*.

EXERCICE ORAL.—*Faire épeler au pluriel les noms suivants :* un veau, le chapeau, un morceau, le vaisseau, un essieu, un adieu, un château, un aveu, le vœu, un corbeau, le pieu.

DICTÉE.—*L'enfant et le miroir.*—Un enfaut se voyait dans la glace pour la première fois. Il eut d'abord du plaisir à se regarder, puis il voulut battre la glace et se fit mal aux mains. Furieux, il tire sa langue, le miroir en fit autant, et il se fâcha tout rouge. Sa mère, qui avait tout vu, le consola, et lui dit

que le monde était pareil à la glace et nous rendait le bien ou le mal que nous faisions. Elle ajouta : " Il ne faut imiter ni le miroir ni le monde, mais agir comme le Sauveur qui nous enseigne à " faire du bien à ceux qui nous font du mal."

ANALYSE.—*Sa mère, qui avait tout vu, le consola, et lui dit que le monde était pareil à la glace et nous rendait le bien ou le mal que nous faisions.*

Analyse de la phrase.

Dans cette phrase il y a *six pensées* d'exprimées. Elle renferme donc six *propositions.*

1*ère Prop.* Sa mère le consola.

consola	*verbe.*
sa mère	*sujet.*
le (mis pour enfant)	*compl.*

2*e Prop. Et* lui dit.

dit	*verbe.*
mère (s. entend.)	*sujet.*
que le monde, etc	*1er complément.*
lui (mis pour *enfant*).	*2e complément.*

3*e Prop. Qui* avait tout vu.

avait vu	*verbe.*
qui (mis pour mère)	*sujet.*
tout	*compl.*

4*e Prop. Que* le monde était pareil à la glace.

était	*verbe.*
le monde	*sujet.*
pareil à la glace	*attribut.*

5*e Prop. Et* nous rendait le bien ou le mal.

rendait	*verbe.*
monde (s. entend.)	*sujet.*
le bien et le mal	*1er complément.*
nous	*2e complément.*

6*e Prop. Que* nous faisions.

faisions	*verbe.*
nous	*sujet.*
que mis pour *bien* et *mal*	*compl.*

Faire analyser chaque mot de la phrase entière au point de vue de la grammaire. Le mot *glace* est ici *complément* de l'attribut *pareil* et non *régime de la préposition à*, ce qui ne dit absolument rien à l'élève. Il convient d'attirer l'attention des élèves sur les mots *et, qui, que,* qui servent à joindre les diverses propositions entre elles. Les *conjonctions* et les *pronoms relatifs* jouent, dans la phrase, le même rôle que les *chaînons* qui servent à relier les wagons d'un même convoi de chemin de fer. La phrase se compose de plusieurs propositions, de même que le convoi comprend plusieurs wagons. Dans la phrase, l'dée mère est exprimée par une proposition dite *principale ;* la *principale,* dans le convoi, c'est la *locomotive.*

DEVOIRS A LA MAISON.—I. Mettre par écrit l'exercice oral. II. Copier la dictée au propre en soulignant les noms masculins d'un trait et les noms féminins de deux. III. Mettre par écrit l'analyse qui a été faite oralement en classe.

Invention

1° *Copier les phrases suivantes, en mettant au pluriel les mots placés entre parenthèses :*—Les petits des souris sont des... (souriceau). Les petits des lions sont des... (lionceau). Ma chèvre a deux...(chevreau). On donne le nom de... (perdreau) au petit des perdrix. Les... (lapereau) sont les petits des lapins. Nous avons des... (cheveu) sur la tête. On a entouré le jardin avec des... (pieu).

2° Conjuguer le *temps* suivant en ajoutant un complément à chaque verbe : J'ai eu..., tu as eu..., il a eu..., nous avons eu..., vous avez eu..., ils ont eu... Ex. : *J'ai eu un chapeau,* etc.

Récitation

L'aumône

—Tu ne sais pas maman ?..
J'ai donné mes deux sous
Au pauvre qui mendie à côté de chez nous.
—C'est très bien, mon enfant ;
Mais pourquoi me le dire ?
Tu n'est pas méritant,
Si tu veux qu'on t'admire.
Lorsque tu fais une bonne action,
Fais-la toujours avec discrétion.

DICTÉE

—

(Pour l'*Enseignement primaire*)

COUP D'ŒIL SUR NAPLES

—

On voit à Naples des choses d'un autre *siècle*. *Certains* attelages sont de vrais monuments. Quelques chevaux et ânes portent sur le dos une construction en cuivre, haute de deux ou trois pieds, *qui ressemble* à la flèche d'une église *gothique*. Tout y est jusqu'à la girouette ! Des boutiques en plein air; des rues étroites et peu propres ; des troupeaux de chèvres et de vaches que l'on *trait* aux portes des maisons, (moyen infaillible d'avoir du lait pur) ; des écrivains publics qui font la correspondance pour les *illettrés* ; des costumes étranges; une grande animation ; des conversations bruyantes ; *voilà* des choses qui donnent à Naples un aspect particulier. Ce n'est pas une ville moderne, et le progrès, tel qu'on l'entend aujourd'hui, n'y *fleurit* pas beaucoup. Mais, en somme, cette population quelque peu primitive vaut mieux, peut-être, que les habitants d'autres villes qui se vantent de leur civilisation. Les napolitains ont une manière *toute* particulière, aussi naïve que gracieuse, de saluer le Saint Sacrement. En sortant des églises, au lieu de faire une génuflexion, comme nous, ils *prennent* de l'eau bénite et envoient de la main un baiser vers l'autel ! Cette coutume, qui indique une confiance et une familiarité *enfantines*, peint bien le caractère de ce peuple.

J.-P. TARDIVEL,

Notes de Voyages.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Siècle :* quel est l'adjectif ? *séculaire*. Nommez les périodes de six mois, trois mois ; *semestre, trimestre ; semestriel, trimestriel ;* mois, *mensuel ;* semaine, *hebdomadaire ;* jour, *quotidien.*—*Certains* : cet adjectif est *indéfini* lorsqu'on le place avant le nom ; il est *qualificatif* si on le place après.—*qui ressemble :* nommez l'antécédent de *qui* ? *construction.*—*gothique :* le trait le plus saillant du genre gothique est la forme ogivale des voûtes ; l'ogive est formée de deux arcs semblables formant un angle.—*trait :* verbe *traire* qui signifie *tirer* (du latin *trahere, tractus*) donnez des mots de la même famille : *extraire, soustraire, retirer, soutirer, rétracter, contracter, extraction, traction, soustraction, retraite, soutirage, rétractation, contraction.* Les formes usitées de ce verbe sont : *trayant ; trait ; je trais, nous trayons, ; je trayais nous trayions ; je trairai, nous trairons ; je trairais ; trais, trayons, trayez ; que je traie, que nous trayions.* Il n'y a pas de passé défini, ni d'imparfait du subjonctif.—*illettrés* : ceux qui ne savent pas lire.—*voilà :* quel mot pourrait-on mettre à la place de voilà après l'énumération précédente ? *sont ;* le mot *voilà* résume tout les sujets énumérés.—*fleurit :* quel sens a ici ce verbe ? *prospérer*—quand le verbe *fleurir* a ce sens, son participe présent fait *florissant* et l'imparf. de l'indic., *florissait ;* les autres temps ne changent pas.—*toute* : qu'est-ce que ce mot ? un *adverbe.* Pourquoi alors varie-t-il ? par euphonie devant un *adjectif féminin* commençant par une *consonne.*—*prennent : prenant ; pris, se ; je prends, je prenais ; je pris ; je prendrai ; je prendrais ; prends, prenons ; que je prenne, que nous prenions ; que je prisse... —enfantines :* se rapporte à *confiance* et *familiarité.* Faites analyser la troisième phrase : Sujet : *quelques chevaux et ânes*—verbe et attribut : *portent (sont portant)*—compl. circonst. de lieu : *sur le dos.*—compl. dir. : *une construction en cuivre, haute de deux ou trois pieds, qui ressemble à la flèche d'une église gothique.* Charpente de la phrase : *chevaux* et *ânes portent* une *construction* sur *le dos.* Il est facile ensuite de faire l'analyse grammaticale.

H. N.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(*Tous droits réservés*)

Faites comprendre les questions au moyen de points sur le tableau noir

16° 54 points et 9 points, combien de points ? Combien de fois 9 p. en 63 p. ? 7 fois 9 ?

17° 63 p. et 9 p., combien ? Combien de fois 9 p. en 72 p. ? 8 fois 9 ?

18° 72 p. et 9 p., combien ? Combien de fois 9 p. en 81 p. ? 9 fois 9 ?

19° 81 p. et 9 p., combien ? Combien de fois 9 p. en 90 p. ? 10 fois 9 ?

20° 90 p. et 9 p., combien ? Combien de fois 9 p. en 99 p. ? 11 fois 9 ?

21° 99 p. et 9 p., combien ? Combien de fois 9 p. en 108 p. ? 12 fois 9 ?

22° Comptez de 9 en 9 jusqu'à 108.

23° Comptez à rebours de 9 en 9 de 108 à zéro.

24° Comptez de 9 en 9 de 1 à 109. A rebours de 9 en 9 de 109 à 1.

25° Comptez de 9 en 9 de 2 à 110. A rebours de 9 en 9 de 110 à 2.

26° Comptez de 9 en 9 de 3 à 111. A rebours de 9 en 9 de 111 à 3.

27° Comptez de 9 en 9 de 4 à 112. A rebours de 9 en 9 de 112 à 4.

28° Comptez de 9 en 9 de 5 à 113. A rebours de 9 en 9 de 113 à 5.

29° Comptez de 9 en 9 de 6 à 114. A rebours de 9 en 9 de 114 à 6.

30° Comptez de 9 en 9 de 7 à 115. A rebours de 9 en 9 de 115 à 7.

31° Comptez de 9 en 9 de 8 à 116. A rebours de 9 en 9 de 116 à 8.

Un ouvrier pour divers ouvrages, a reçu d'abord $14, puis $23, puis $15, et enfin $16. Combien a-t-il reçu en tout ? Rép. $68.

Un marchand a vendu 15 verges de drap pour $45 ; puis 42 verges pour $84, et enfin 18 verges pour $42. Combien a-t-il vendu de verges de drap et pour quelle somme ? Rép. 171 verges et $75.

Un homme devait $48, il a déjà payé $27. Que doit-il encore ? Rép. 21.

Une personne doit $738. Elle fait un premier remboursement de $136, un deuxième de $247, un troisième de $159. Que doit-elle encore ? Rép. $196.

En admettant qu'un mouton donne 6 livres de laine par an, combien 48 moutons en donneront-ils en 5 ans, et pour quelle somme, si la laine vaut 45 centins la livre ? Rép. 1440 livres :—$648.

Un fabricant de cidre désire mettre en barils 3444 gallons. Si la contenance des barils est de 41 gallons, combien lui faudra-t-il de barils ? Rép. 84.

FRACTIONS

Réduction des fractions au même dénominateur

Un enfant donne à son frère $\frac{1}{2}$ pomme et à un camarade $\frac{1}{4}$ de pomme, combien a-t-il donné en tout ?

Je ne puis pas additionner des demis et des quarts qui ne sont pas des grandeurs de même espèce. Je suis donc obligé de les transformer en grandeurs de même espèce, ce que je fais en réduisant les deux fractions au même dénominateur. Je sais que dans $\frac{1}{2}$ il y a $\frac{2}{4}$, alors je dis les deux fractions sont des quarts, elles ont le même dénominateur 4, je puis les additionner parce que ce sont des grandeurs de même espèce et j'ai $\frac{2}{4}+\frac{1}{4}=\frac{3}{4}$. Le dénominateur commun est 4.

Une institutrice donne à une de ses élèves $\frac{1}{8}$ d'orange, à une autre $\frac{1}{4}$. Combien donne-t-elle aux deux ?

Je dois transformer $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{4}$ en grandeurs de même espèce avant de les additionner. Je ne puis pas transformer $\frac{1}{8}$ en en quarts, mais je puis transformer $\frac{1}{4}$ en huitièmes. Dans une orange il y a huit huitièmes, dans $\frac{1}{4}$ d'orange il y aura $\frac{2}{8}$. J'ai donc $\frac{1}{8}+\frac{2}{8}=\frac{3}{8}$. Le dénominateur commun est 8.

Un cultivatenr donne à un pauvre $\frac{1}{4}$ de minot de blé, à un autre pauvre $\frac{1}{3}$ de minot, combien a-t-il donné en tout ?

Avant d'additionner ces fractions, je dois les transformer en grandeurs de même espèce ; je ne puis pas transformer $\frac{1}{4}$ en tiers, ni $\frac{1}{3}$ en quarts, je suis donc obligé de

trouver une troisième grandeur pour cette transformation. Je me demande quel est le plus petit nombre dont le quart et le tiers sont des nombres entiers,—c'est 12, Je vais transformer ces 2 fractions en douzièmes.

Dans un minot combien de douzièmes ? 12. Dans $\frac{1}{4}$ de minot combien de douzièmes ? 3. Donc $\frac{1}{4}=\frac{3}{12}$. Dans un minot combien de douzièmes ? 12. Dans $\frac{1}{3}$ de minot combien de douzièmes ? 4. Donc $\frac{1}{3}=\frac{4}{12}$.

Et $\frac{3}{12}+\frac{4}{12}=\frac{7}{12}$. Le dénominateur commun est 12.

PERCENTAGE

DIVIDENDE. Tous les ans les COMPAGNIES COMMERCIALES ANONYMES rendent compte de leur administration aux actionnaires. Elles publient leur rapport et fixent d'après les données de ce rapport le DIVIDENDE, c'est-à-dire la part de bénéfice qui revient à un actionnaire pour chacune des actions qu'il possède. *Exemple* : Le capital social de la Banque de Montréal est de $12,000,000 ; le bénéfice total de cette banque pour les derniers *six mois* est de $600,000 ; quel dividende la banque a-t-elle dû déclarer pour les derniers six mois ? Rép. Si $12,000,000 rapportent $600,000, que rapportera $1 ? $1 rapportera la 12,000,000 millionième partie de 600,000, c'est-à-dire $\frac{600000}{12000000}=.05$. Le dividende pour les derniers six mois a dû être de 5 cts par piastre ou de 5%. La valeur nominale de ces actions étant de $200 ce dividende est égal à $200\times.05=\$10$ par action. Le taux du dividende n'est pas une quantité fixe ; il est élevé lorsque le total des bénéfices est considérable, au contraire il est peu élevé lorsque le total des bénéfices est peu considérable.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(*Tous droits reservés.*)

LEÇON ÉLÉMENTAIRE

Dites : Tell something about **shoemakers.** Shoemakers make shoes.

Dites : Write what you have told about shoemakers.

Demandez : How many words are there in : Shoemakers make shoes ? *Rép.* There are three words.

Demandez : What do these three words form ? *Rép.* They form a sentence.

Demandez : What is a sentence ? A sentence is a number of words joined together that make sense.

Demandez : Is this a sentence : Edward dog snow ? No. Why is it not a sentence ? Because it does not make sense.

Demandez : Is this a sentence : Edward's dog plays in the snow ? Yes. Why is it a sentence ? Because it is a number of words joined together that make sense.

Demandez : Is this a sentence : Broke Tom window the ? No. Why is it not a sentence ? Because it does not make sense.

Demandez : Is this a sentence : Tom broke the window. Yes. Why is it a sentence ? Because it is a number of words joined together that make sense.

Dites : Make a sentence about the floor. The floor is made of wood. Make a sentence about the ceiling : The ceiling is over my head.

Make a sentence about Jacques Cartier : Jacques Cartier discovered Canada.

Make a sentence about the cow : The cow gives us milk.

Make a sentence about what the cow has on her head. The cow has horns on her head.

Make a sentence about what the cow eats : The cow eats grass.

DICTÉE MODÈLE

STONE SOUP.

One very stormy day a *poor man* came to a rich man's *house* to beg.

" Away with you ! " said the *servants* ;

" Do not come here *troubling* us."

Then said the man, " Only let me *come in*, and dry my clothes at your fire." This, the servants thought, would not cost them anything ; so they let him come in.

The poor man then asked the cook to let him have a pan, so that he could make some stone soup.

" Stone soup ! " said the cook. " I should like to see how you can make soup out of stone ;" so she *gave* him a pan.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques sans que le sens des phrases en fut altéré. Poor man, beggar.—*House*, dwelling.—*Servants*, domestics. —*Troubling*, annoying.—*Come in*, enter.—*Gave*, lent.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

11e Série d'opérations commerciales

Trois-Rivières, 2 avril 18... Commencé avec espèces, $2,100.—**3.** Acheté de L. Hamel, au comptant, 200 barils farine à $5, $1,000.—**4.** Vendu à Aug. Bédard, à crédit, 5 barils farine à $5.75, $28.75.—**5.** Vendu à N. Barbeau, 10 barils farine à $5.65, $56.50 ; reçu espèces $45 ; balance à compte (1).—**6.** Acheté de J. Bernard, au comptant, 250 barils pommes à $3.50, $875.—**6.** Vendu à E. Leonard, 10 barils farine à $5.65, $56.50 ; 5 barils pommes à $4, $20 ; reçu espèces $50 ; balance à compte. (*Cette opération est semblable à celle du 5 courant*).—**7.** Acheté, au comptant, 400 minots patates à 40 cts, $160.—**7.** Donné au commis en paiement de ses gages jusqu'à ce jour : 1 baril farine, $5 ; 3 minots patates à 40 cts, $1.20 ; espèces $1.80 (2).—**9.** Vendu à Geo. Joly, 50 minots patates à 50 cts, $25 ; reçu espèces, $15 ; balance à compte.—**10.** Vendu à V. Lord, au comptant, 25 barils farine à $5.50, $137.50.—**10.** Reçu de Aug. Bédard, à compte, $20.—**11.** Vendu à N. Barbeau 147 minots patates à 50 cts, $73.50 ; reçu espèces, $53.50 ; balance à compte.—**12.** Reçu de Geo. Joly, à compte, $5.—**13.** Vendu à Aug. Bédard, à crédit, 50 barils farine à $5.75, $287.50.—**14.** Reçu de E. Leonard, à compte, $15.—**14.** Vendu à Geo. Joly 45 barils pommes à $4, $180 ; reçu espèces $100 ; balance à compte.—**14.** Payé salaire du commis jusqu'à ce jour, $8.—**16.** Reçu de N. Barbeau, à compte, $9.—**17.** Vendu à E. Léonard, à crédit, 75 barils pommes à $4, $300.—**17.** Reçu de Geo. Joly, à compte, $60.—**18.** Vendu à N. Barbeau, 50 barils farine à $5.60, $280 ; reçu espèces $200 ; balance à compte.—**19.** Vendu à N. Martin, au comptant, 60 barils pommes à $4, $240.—**19.** Reçu de N. Barbeau, pour solde de compte, $102.50.—**20.** Reçu de Aug. Bédard, à compte $176.25.—**20.** Vendu à Geo. Joly, 100 minots patates à 50 cts, $50 ; reçu espèces $30 ; balance à compte.—**21.** Payé salaire du commis jusqu'à ce jour, $8.

Inventaire de marchandises en magasin

50 barils farine	à	$ 5 50	275			
45 barils pommes	à	3 50	157	50		
150 minots patates	à	40	60			
					492	50

L'élève rédigera le brouillard avec les données ci-dessus ; de plus il répondra oralement à une série de questions analogues à celles qui se trouvent au haut de la page 150, *numéro du* 2 *janvier.*

Pour la classe suivante, il préparera les comptes : Propriétaire, Caisse, Mdses, Aug. Bédard, N. Barbeau, E. Leonard, Frais Généraux, Geo. Joly.

Pour la classe suivante il établira une Balance de vérification.

*Pour la classe suivante il dressera un état de l'*actif *et un état des* Profits et des Pertes.

Le résultat est un gain. Le capital présent est de $2274.95.

J. AHERN.

(1) Le compte de Caisse doit être débité des $45 reçues ; le compte de N. Barbeau doit être débité de $11.50, la balance contre lui ; et le compte de Mdses doit être crédité de la vente $56.50.

(2) Trois comptes : Frais Généraux, Dr $8 ; Mdse, Cr $6.20 ; Caisse, Cr $1.80.

Revue Scientifique

LES SÉPULTURES NÉOLITHIQUES DE WORMS

Un curieux ensemble de sépultures, remontant à la seconde période de l'âge de la pierre, vient d'être mis au jour en Allemagne, dans les environs de Worms, par le docteur Kœhl, conservateur du Paulus-Museum.

On n'a encore ouvert jusqu'ici qu'une partie des tombes retrouvées, mais les fouilles, dans les soixante-dix tombes explorées, ont donné des résultats d'un haut intérêt. On n'a recueilli plus de cent vases, ornés pour la plupart d'une décoration pleine de goût, et quantité d'armes et de bijoux : on n'a point trouvé trace de métal. Plusieurs squelettes féminins portaient à l'avant-bras ou au bras des bracelets en ardoise bleue ou grise. Près du squelette d'un homme, à la hauteur du cou, gisait un petit cône de pierre polie, non percé, mais pourvu d'une entaille qui devait servir à tenir l'objet suspendu au moyen d'un cordon.

Les autres ornements consistent en perles, en coquilles de moules, en défenses de sangliers percées d'un trou et en petits coquillage fossiles. Ces ornements étaient portés indistinctement par l'un ou l'autre sexe. Les tombes contenaient aussi des fragments d'ocre rouge et jaune. On les employait pour se tatouer ou pour se teindre le corps.

Les tombes de femmes, presque toutes, contenaient des moulins à écraser le grain, formés de deux petites meules de pierre. Les tombes d'hommes renfermaient, en même temps que des armes, des outils, le tout en silex. On y a trouvé des marteaux percés d'un trou pour le manche, des haches et des cognées parfaitement affilées, des ciseaux à froid, des couteaux, des grattoirs et des pierres à aiguiser.

La région devait être riche en gibier, à en juger par la quantité d'os d'animaux, de toutes les espèces, entassés dans les tombes près des huit ou dix vases que chaque sépulture contenait en moyenne.

REMÈDE CONTRE LA NÉVRALGIE

C'est le docteur anglais Capp qui indique un remède contre la névralgie.

Ce praticien a constaté qu'en insufflant dans les narines du patient du sel de cuisine en poudre très fine, on réussissait à calmer les odontalgies, les névralgies faciles, les migraines, les otalgies de causes diverses.

L'effet immédiat est assez désagréable, un larmoiement intense se produit ; mais au bout de dix minutes en général, et de quatre heures au plus dans les cas rebelles, la douleur disparait entièrement.

L'effet produit est indépendant de la cause qui a provoqué les douleurs ; si les douleurs réapparaissent dans les jours qui suivent, elles seront bien moins intenses et céderont cette fois à la médication courante.

La dose à insuffler est de 10 à 20 centigrammes par narine : l'insufflation se fait avec les instruments usuels, immédiatement après une forte expiration.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 5 février 1897, de nommer le révérend T.-B. Jeakins, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire du village de Huntingdon, comté de Huntingdon, en remplacement du révérend Dr Muir, qui a résigné.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 3 février courant (1897), de nommer Monsieur Ignace Sirois, commissaire d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-André, comté de Kamouraska, en remplacement de M. Pierre Caron, absent.

Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, *franc de port :* Broché, 55 centins l'exemplaire ; Relié, 75. En vente chez MM. Chaperon, rue de la Fabrique ; Forgues & Wiseman, rue St-Joseph, Québec ; J.-A. Langlais & Fils, Québec ; Beauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal ; Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal.

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'Ecole normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, Ecole normale Laval. Prix 50 cts.

J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 Rue St-Joseph & 10 Carré N.-D., B.-V.

Nous avons l'assortiment le plus complet en librairie. Nous invitons Messieurs les Commissaires d'écoles et MM. les Instituteurs à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

CONDITIONS TRES FACILES

1500 Cartes géographiques montées, à vendre à ***50 centins*** dans la piastre.

LIVRES CLASSIQUES

DE

J.-B. CLOUTIER,

Approuves par le Conseil de l'Instruction publique :

Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Méthode de lecture rationnelle en dix tableaux.

MAISON FONDEE EN 1865. **G.-A. LAFRANCE** MAISON FONDEE EN 1865.

RELIEUR

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la Reliure, le Réglage et la Fabrication de livres blancs, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G.-A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305. *109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.*

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, N° 30, rue de la Fabrique, Québec.